



**Avis de requête et d'audience écrite  
de Thunder Bay Solar 1 LP  
en vue d'obtenir un permis de production d'électricité  
EB-2010-0303**

Thunder Bay Solar 1 LP a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un permis de production d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de produire de l'électricité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

**Comment participer à l'audience**

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 8 novembre 2010.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 15 novembre 2010. Si le requérant entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse auprès de la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 22 novembre 2010.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**Adresses**

**Commission :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la  
Commission  
Dépôts : <https://www.errr.oeb.gov.on.ca/>

Courriel : [boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:boardsec@oeb.gov.on.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416 440-7656

**Requérant :**

Thunder Bay Solar 1 LP  
130, rue Adelaide, 30<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5H 3P5  
À l'attention de : James Pagonis

Courriel : [jamesp@skypower.com](mailto:jamesp@skypower.com)  
Tél. : 416 979-4625  
Télec. : 416 981-8686

**Fait** à Toronto le 22 octobre 2010

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

*Original signed by*

Kirsten Walli  
Secrétaire adjoint de la Commission